



SNR 2024



PRESENTATION SECTEUR PARA JUDO

— LE PARA JUDO AU SEIN DE NOTRE FEDERATION

**Le para judo est une activité de notre fédération
pratiquée par les personnes
en situation de handicap
sensoriel ou physique ou mental**

— La Sémantique

PARA JUDO

- Toutes les personnes en situation de handicap visuel, sensoriel ou/et physique
 - Aux Jeux Paralympiques, seuls concourent les personnes en situation de handicap visuel.
 - les Deaflympics : pour les personnes sourdes et malentendantes, elles ont leurs jeux spécifiques.
 - Coupe technique pour les personnes avec un handicap physique et moteur

PARA JUDO ADAPTE

- Toutes les personnes en situation de handicap mental et psychique
- Délégation de la Fédération Française Sport adapté pour l'organisation des compétitions
- Convention nationale signée et à décliner régionalement

LES ACTIONS DE FRANCE JUDO POUR LE PARA JUDO



PROMOUVOIR

Promouvoir le judo pour tous et partout



FORMER

Former les enseignants à la prise en charge des personnes en situation de handicap



ADAPTER

Adapter la pédagogie pour l'accès à tous



DÉTECTER ET ACCOMPAGNER

Détecter les sportifs à fort potentiels pour les accompagner dans leur projet d'accession au haut niveau

Organigramme Para Judo

France judo

SNR 2024 - PARA JUDO



Antoine HAYS
Directeur para judo



Julien PARROT
Coordinateur national en charge
du développement et des ESQ



Cyril PAGES
Entraîneur national en charge du
secteur HP paralympique



Christophe GAGLIANO
Entraîneur national en charge du
secteur HP paralympique



Camille BRASSE
Entraîneur para judo
Collectif national



Gabriel AUGER
Formateur national



Sébastien EPAILLY
CTF BFC Para Judo



Loïc CHAPLET
CTF GE Para Judo



Bérengère MOUCHARD
CTF NOR Para Judo



Lucie DUPIN
CTF IDF Para Judo



Fabien ALPHONSE
CTF CVL Para Judo



Dany BOURGUIGNON
CTF HDF Para Judo



Kilian COLLET
CTF BRE Para Judo



Thomas PASCAL
CTF OCC Para Judo

Formateurs régionaux



Alexis BROCHOIRE
CTF PDL Para Judo

OBJECTIFS

du secteur para judo au sein de la ligue CVL :



- **Développer, dynamiser et renforcer** le para judo au sein de la ligue CVL.
- Favoriser **la pratique au plus grand nombre** en développant nos capacités **d'intégration et d'inclusion**

MISSIONS

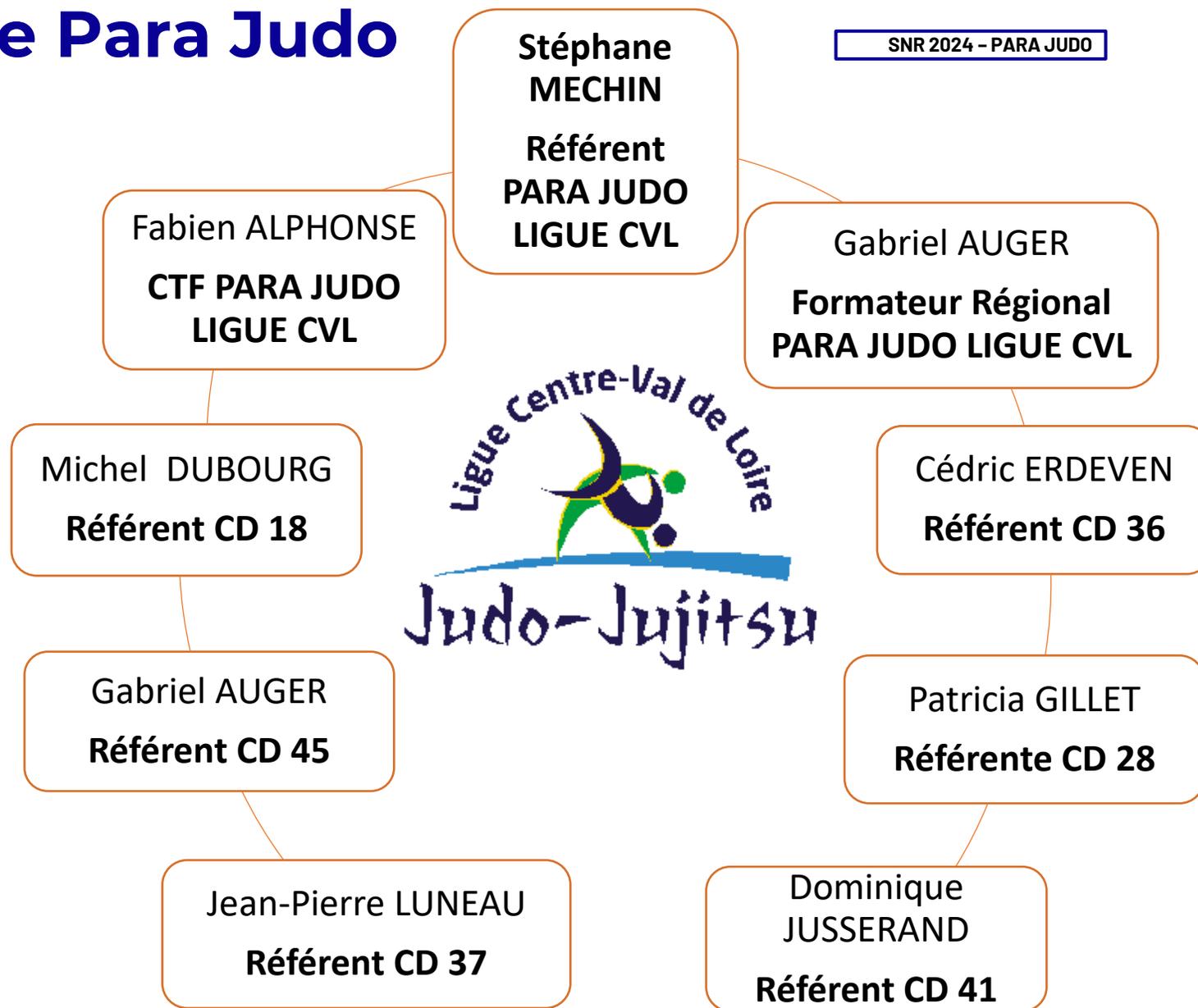
du secteur para judo :



- **Formation** des enseignants
- **Développement** des pratiques sur le territoire
 - **Détection** des judokas para judo
- **Accompagnement** des clubs, enseignants et licenciés dans les projets sportifs ou loisirs (développement, recherche subventions, grades, compétition...)

Organigramme Para Judo Ligue CVL

SNR 2024 - PARA JUDO



LES LICENCES PARA JUDO EN CVL

Les Licences Para Judo en CVL

SAISON 2023/2024



Les Licences Para Judo en CVL

Saison: 2023/2024

Ligue	Auditif	Visuel	Mental	Moteur	Handicap Non Défini	Total Para Judo	Para Judo: Nb dubs
☐ CENTRE-VAL-DE-LOIRE	17	11	117	23	18	167	60
⊕ INDRE ET LOIRE	1	1	31	7	12	50	14
⊕ LOIRET	1	3	39	6	1	47	17
⊕ LOIR ET CHER	14	1	18	1	1	22	4
⊕ INDRE		1	16	1	1	18	6
⊕ EURE ET LOIR		4	7	5		16	9
⊕ CHER	1	1	6	3	3	14	10
Total	17	11	117	23	18	167	60

IDENTIFICATION

Licenciés & Clubs

Para Judo

— Observatoire nationale des statistiques

L'IDENTIFICATION DES LICENCIES & DES CLUBS PARA-ACCUEILLANTS

PERMET DE :

➤ **CONNAITRE L'ENVIRONNEMENT
POUR MIEUX ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES CLUBS & LICENCIES
DANS LES PROJETS OU L'INCLUSION**

➤ **DETECTER, POURQUOI PAS, LES CHAMPIONS PARA JUDO DE
DEMAIN !!!**

INFORMER LES LICENCES

- ▶ **Cette demande d'information est de nature déclarative, non obligatoire et sans justificatifs.**
- ▶ **Les données collectées nous permettrons d'évaluer la population touchée par la fédération, de types de handicaps représentés.**

Ma pratique principale

Choisir la discipline

Loisirs

Compétition

Mes autres pratiques

Choisir la discipline

Loisirs

Compétition

Ajouter une pratique

Êtes-vous porteur de handicap ?

Oui

Non

Si oui, de quel handicap êtes-vous porteur ?

Surdit 

Malvoyance

Handicap de type moteur

Handicap de type mental

Certificat m dical *

J'atteste  tre titulaire d'un certificat m dical valide  tablissant l'absence de contre-indication   la pratique :

Choisir un certificat

Type de fonction *

Je suis dirigeant ou encadrant b n vole :

Oui

— LES LABELS PARA JUDO

Un Label "Para Judo" :

Pour les clubs accueillant et soutenant activement les personnes en situation de handicap, cette catégorie de label reconnaît **l'engagement et l'inclusivité des clubs** dans la pratique du judo Para.

EN CVL

5

CLUBS LABELISES
PARA JUDO

HANDI GUIDE

 **HandiGuide**
des sports

[Accueil](#)[Rechercher une structure](#)[Aide](#)[Inscrire une structure](#)[COMPTE STRUCTURE](#)

Trouvez votre structure parasportive à proximité

RECHERCHE PAR LOCALISATION



RECHERCHE PAR MOT CLÉ



RECHERCHER

MODIFIER LE PÉRIMÈTRE DE RECHERCHE



50 KM

POURQUOI S'INSCRIRE SUR LE HANDIGUIDE DES SPORTS ?

La référence nationale des structures
para-accueillantes.



Participer au développement
de la pratique sportive pour
les personnes en situation de
handicap.



Faciliter l'accès et orienter
de manière efficace
grâce à une offre
géolocalisée.



Accroître la visibilité
de votre structure.



Bénéficier grâce au
référencement d'éventuels
moyens financiers d'institutions
publiques (Agence Nationale du
Sport, collectivités territoriales...).

SNR 2024 - PARA JUDO



LA FORMATION

FORMATION FRANCE JUDO

- ▶ **Module 2 – Ingénierie du développement de votre structure par le biais du para judo**

Du 21 au 23 Octobre 2024 à Toulouse



LA COMPETITION

COMPETITIONS & PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- ▶ *Les personnes en situation de handicap sont accueillies dans le cadre des manifestations valides dans le respect des adaptations notées aux textes officiels*

SPÉCIFICITÉS PARA JUDO



Accueil



Bienveillance



Adaptabilité à leurs différences

2024/2025

Para Judo

- **Tournoi de France (Ceyrat) : 19/10/2024 (à confirmer)**
- **Championnat de France Para Judo & Coupe de France Expression technique : 21/06/2025**



2024/2025

Para Judo Adapté

- **Stage régionaux de préparation**
- **Championnat inter-régional (FFSA)**
- **Championnat de France Para Judo Adapté (FFSA)**



PASSAGES DE GRADES

— ADAPTATION DES GRADES

La demande d'aménagement peut se poser sur deux niveaux :



— ADAPTATION DES GRADES

Si l'aménagement ne présente pas de modification sur la nature des épreuves :

VALIDATION CORG

Exemple : temps de repos plus important, mode d'interrogation adapté aux difficultés du candidat, passage des épreuves fractionnées (Kata et techniques...)



ADAPTATION DES GRADES

Si la demande d'aménagement modifie la nature des épreuves demandées pour le grade considéré :

VALIDATION CSGDE

(Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents)



ADAPTATION DES GRADES

TEXTE DE REFERENCE :

- ▶ **TEXTE OFFICIELS p.87-89**



TEXTES OFFICIELS 2024/2025

CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PARAJUDO SENSORIEL ET PHYSIQUE)

1. PRÉAMBULE

Comme il est précisé dans les principes d'attribution des grades de ce chapitre, la CSDJ de la FFDA a comme préoccupation d'aménager, préciser, améliorer, compléter, en fonction des expériences, la présente réglementation.

Il faut rappeler que le grade de ceinture noire n'est pas une récompense. C'est le reflet de compétences dans les trois domaines shin, gû, tai, qui en sont les composantes nécessaires.

Le jury ten le pari du handicap dans chacune de ces trois composantes. A cet effet, chaque CSDJ qui aura un candidat handicapé inscrit pour un passage, devra faire appel aux avis d'un médecin ou du médecin de ligue et du responsable judo et personnes en situation de handicap de la ligue à défaut du médecin National national.

Afin de rendre le jury en temps utile et d'avoir un premier avis, le dossier d'inscription du candidat mentionnera les difficultés de réalisation inhérentes au handicap.

Le dossier sera renseigné par le candidat ou l'enseignant et attaché par le médecin qui a rédigé le certificat médical de non contre-indication à la pratique du judo. Le candidat pourra s'il le désire, effectuer une demande préalable afin de passer ses UV techniques en plusieurs fois.

L'UV sera acquise lorsque l'ensemble des parties la composent aura été validée. L'enseignant attaquera d'une pratique intégrée ou au moins intermittente avec des judokas valides, dans une structure "Membre FFDA".

2. MODALITÉS DE PASSAGE

A) PARAJUDO PAR DÉFICIT SENSORIEL

1/ PASSAGE VISUEL

1/ Passage technique - Intégration intégrée ou par lot

Les judokas demandant à bénéficier de ces règles doivent présenter :
 + un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du judo datant de moins d'un an au jour de l'examen.
 Note : le certificat n'est pas nécessaire si le judoka possède un certificat préalable de non contre-indication à la pratique de la compétition datant de moins d'un an au jour de l'examen.

+ un certificat de l'oto-rhino-oto-laryngologiste certifiant que le judoka a une audition diminuée d'au moins 35 dB en moyenne sur l'ensemble des fréquences à chaque oreille et mentionnant l'absence de contre-indication d'ordre auditif à la pratique du judo.

2/ Passage compétition

Arbitrage permettant à l'arbitre de toucher le combattant sourd pour le mettre (2) tapis du plat de la main dans le dos) dans le cas où le combattant ne pourrait pas voir l'arbitre. L'arbitre assis dans la mesure du possible de se tenir dans le champ de vision du combattant sourd. Le reste des règles de compétition sont les mêmes que celles de la FFDA.

Les judokas demandant à bénéficier de ces règles doivent présenter :

- + un certificat attestant l'absence de contre-indication à la pratique du judo en compétition datant de moins d'un an au jour de l'examen,
- + un certificat de l'oto-rhino-oto-laryngologiste certifiant que le judoka a une audition diminuée d'au moins 35 dB en moyenne sur l'ensemble des fréquences à chaque oreille et mentionnant l'absence de contre-indication d'ordre auditif à la pratique du judo en compétition.

PARAJUDO VISUEL

1/ 1/100 - Les candidats demandant à bénéficier de ces règles doivent présenter : un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du judo datant de moins d'un an au jour de l'examen.

+ un certificat de l'ophtalmologiste certifiant qu'il a une acuité visuelle inférieure à 1/10e au meilleur œil avec correction et/ ou un champ visuel inférieur à 40 (définition adoptée par la Fédération handisport) et mentionnant l'absence de contre-indication d'ordre ophtalmologique à la pratique du judo.

Note : le certificat n'est pas nécessaire si le judoka possède un certificat préalable de non contre-indication à la pratique de la compétition datant de moins d'un an au jour de l'examen.

Autres

Le candidat démontrera seul, le gazerolle des atouts. Pour l'application avec un partenaire, elle se fera avec une seule préalable.

2/ Passage compétition - Le judoka déficient visuel ou avec une déficience auditive, assise, demandant à bénéficier de ces règles adaptées doit présenter :

1/ page 105 CODES SPORTIF arbitrage spécifique ISSA (handisport-judo)
 + un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du judo en compétition datant de moins d'un an au jour de l'examen,
 + un certificat de l'ophtalmologiste certifiant qu'il a une acuité visuelle inférieure à 1/10e au meilleur œil avec correction et/ ou un champ visuel inférieur à 40 (définition adoptée par la Fédération handisport) et mentionnant l'absence de contre-indication d'ordre ophtalmologique à la pratique du judo en compétition.

Le port des lunettes est interdit pendant la pratique du judo.

2/2 - Ser-rie et Réna-rie

1/ Ser-rie

Arrangement du raga-ro-kata : du fait du handicap, les attaques sur coup peuvent être anticipées par les procédures suivantes qui conservent l'esprit du kata : il est donc recommandé d'autoriser tout de prendre le kumi kata pour Ippon seoi nage, Uki goshi, une yake, yoko guruma.

- +1ère série pour IPPON SEOI NAGE
- + S'exécute avec saisie mutuelle sur trois pas en taigi sahi
- + 2ème série pour UKI GOSHI

+ S'exécute avec saisie mutuelle sur trois pas en taigi sahi. Pour respecter l'opportunité de Uki goshi, les techniques se feront d'abord à gauche puis à droite.

+ tout et uke ne changeront que la garde, à gauche d'abord, puis garde à droite. Les déplacements en taigi sahi restent les mêmes.

+ 4ème série pour URA NAGE

+ Uke, au lieu d'attaquer du poing droit sahi sort en garde à droite et attaque en o soto garé à droite ou uchi garé à droite. Tout contre en une raga j'inverse à gauche.

+ 5ème série pour YOKO GURUMA
 Uke au lieu d'attaquer du poing droit sahi sort en garde à droite et attaque en Ippon seoi nage ou Koshi Guruma.

Tout sahi et contre en yoko guruma (l'inverse à gauche)
 6/2/10-11/11
 7 premières techniques sans changement, mais pour les 5 atouts poings pieds, formes adaptées suivantes :
 8/2/10-11/11
 Uke tient le revers droit de tori avec sa main gauche. Il a le pied droit levé. Il secoue légèrement le pied droit pour arrêter son coup et frappe. Tori exécute alors la défense du gashi-juu

**CONTACT
PARA JUDO
LIGUE CVL**



Contact :

Fabien ALPHONSE
CTF Para Judo

06.62.45.86.39

fabien.alphonse@ffjudo.com